

Règlement intérieur de l'école d'Expression Sensitive®

Les articles formulés ci-dessous répondent à l'obligation d'informer le stagiaire du règlement intérieur de l'Ecole d'Expression Sensitive conformément aux dispositions des articles L.6352-3, L.6352-4 et R6352-1 à R6352-15 du code du travail

Bien plus que de simples consignes, ces conseils, renseignements et recommandations vont faciliter votre apprentissage et votre séjour dans le centre

1 - Horaires

Les heures des débuts de stage doit être impérativement respectés afin d'accomplir les **50 heures** de chaque module. **Chaque session commence le dimanche à 14 heures et se termine le samedi suivant à 17 heures.**

Détail du calendrier des 50 heures en résidentiel :

Jour d'arrivée (de 14h à 19h) et jour du départ (de 10h à 12h - 14 h à 17 h) = 10 heures
Du lundi au vendredi : de 9h à 13h et de 14h30 à 18h30 = 5 jours x 8 heures = 40 heures

2 - Absences

Les impératifs qui, en fonction des horaires de transport, obligerait des stagiaires, soit à arriver au plus tard le premier jour, soit à partir plus tôt le dernier jour, doivent être signalés avant le stage ou au plus tard le premier jour de stage. Cette information sera indiquée sur l'attestation de présence puis envoyée ensuite à l'établissement.

Dans le cas où un stagiaire doit s'absenter ou demander un départ anticipé il est prié de signer une décharge de « responsabilité assurance » sur le formulaire qui lui est remis. Toute absence sera immédiatement signalée afin que l'employeur soit mis au courant dans les plus brefs délais.

Désignation d'un tuteur

L'ensemble de la formation est assuré par la fondatrice de la méthode : Dominique Hautreux. Elle suivra votre parcours depuis votre inscription jusqu'à l'aboutissement défini ensemble de votre projet professionnel.

En tant que « tuteur » et responsable pédagogique, Dominique Hautreux est à votre disposition sur rendez vous pour suivre votre évolution et répondre à vos demandes pédagogiques, administratives ou financières.

3 - Élection d'un délégué de stage

Pour la formation longue de Certification métier, les stagiaires procéderont à l'élection d'un délégué de stage dès le début de la session et pour toute sa durée. Il est chargé de l'interface entre le groupe de stagiaires, la formatrice et le centre d'accueil.

4 - Modalités des stages

La fiche d'émargement est à signer à chaque demi-journée.

En fin de semaine, dans le souci constant d'améliorer les stages, vous êtes conviés à exprimer votre avis sur la qualité pédagogique et matériel de la session.

Vous participerez aussi à une évaluation-contrôle des acquis et des compétences développées.

Le bilan final des acquis d'expérience s'effectue toujours en présence de la formatrice, directrice et responsable pédagogique : Dominique Hautreux

5-Règles et pédagogies

Afin de suivre les actions de formation, le stagiaire a été informé des pré-requis nécessaires qu'il reconnaît avoir justifiés et validés.

Pour des raisons de pédagogie, chaque participant doit s'inscrire sur la formation dans la globalité du cycle qu'il poursuit (défini dans le passeport de formation). Nous demandons donc à chaque personne de s'engager, à la condition qu'il soit disponible, sur l'ensemble de la formation sélectionnée.

A l'issue de chaque session, une attestation de formation sera délivrée aux stagiaires ; et en fonction de sa participation et de son évaluation validée à un cycle, il se verra attribuer :

- Attestation de compétence : Intégration des bases (trois modules + notes de synthèse + 1 analyse de pratique en université d'été)

- Certificat de spécialisation : Animateur ateliers créatifs (neuf modules + rapport + 3 analyses de pratique en université d'été)

- Certification métier : Médiateur artistique en relation d'aide (12 modules + mémoire + 5 analyses de pratique en université d'été))

Les certificats délivrés par l'école d'Expression Sensitive® sont strictement privés et n'autorisent pas leur titulaire à exercer en contrevenant aux lois en vigueur dans notre pays.

Les objectifs, la méthode pédagogique, le programme détaillé, les moyens matériels et pédagogiques, les pré-requis, les procédés des évaluations et des validations, figurent dans le descriptif de formation dont le stagiaire a pris connaissance avant son inscription.

Les stagiaires, par leur participation à la session pédagogique, confirment leur adhésion à l'action de formation professionnelle continue, et reconnaissent que leurs objectifs poursuivis ne concernent pas une action de développement personnel, comportementale, psychothérapeutique ou médicale mais le développement de compétences professionnelles.

L'ensemble des cours, documents, textes rédigés par le Centre et qui sont mis à la disposition des stagiaires sous forme de documentations pédagogiques sont protégés par le droit à la propriété intellectuelle et ne peuvent être repris ou modifiés en dehors d'une utilisation privée sans autorisation de Dominique Hautreux, fondatrice de l'Expression Sensitive®.

6- Les repas et l'hébergement

En partenariat avec la Société « Écoute la Vie » qui nous accueille, vous êtes prioritaire pour séjourner sur place et profiter de la beauté naturelle des lieux.

Dès validation de votre inscription, vous pourrez choisir avec eux, les modalités de votre séjour : sur place, ou en gîte ou chambre d'hôtes à proximité dont la liste vous sera fournie sur demande.

Pour la qualité de partage et la convivialité des groupes, il est apprécié par les stagiaires de prendre les repas ensemble.

7- Hygiène et matériel

Veillez à respecter les consignes élémentaires de propreté, le travail corporel nécessitant une hygiène des plus strictes. Dans la salle d'activité, évitez les chaussures et privilégiez chaussons ou grosses chaussettes.

Par souci d'hygiène et de propreté, aucune nourriture ou boisson n'est admise dans la salle d'activités.

Quant au matériel pédagogique mis à votre disposition soyez-en s'il vous plaît respectueux.

8- Éthique, litiges et sanctions

Les stagiaires doivent se conformer à la charte de déontologie de l'Expression Sensitive® qui invite chaque participant au respect mutuel hors de tout prosélytisme religieux, politique et philosophique. Les stagiaires ne devront pas utiliser les lieux et les temps libres pour procéder à des interventions ou pratiques à caractère sectaire, thérapeutique, psychothérapeutique ou mercantile.

Tout manquement au règlement intérieur fera l'objet de rappel à l'ordre verbal ou d'un avertissement par le responsable du centre ou son représentant, en tant que sanction qui n'aurait pas d'incidence immédiate sur la présence de stagiaire pour la suite de la formation.

Mais lorsqu'il serait envisagé de prendre une sanction beaucoup plus grave entraînant alors l'exclusion du stagiaire de la formation, le responsable du centre ou son représentant convoque le stagiaire par lettre remise à l'intéressé contre décharge en lui indiquant l'objet de la convocation, le jour, l'heure et le lieu de l'entretien.

Au cours de l'entretien, le stagiaire peut se faire assister par les personnes de son choix, stagiaire ou responsable de l'organisme.

La convocation mentionnée au paragraphe précédent fait d'ailleurs état de cette faculté. Lors de l'entretien, le motif de la sanction envisagée est indiqué au stagiaire dont on recueille les explications. Le projet de sanction est ensuite soumis pour avis à une commission paritaire composé de la directrice et du délégué de stage assisté d'un autre stagiaire.

La décision motivée sera signifiée aux stagiaires, à son employeur, voire à l'OPCA concernée. La sanction ne peut intervenir moins d'un jour franc ni plus de 15 jours après la transmission de l'avis de la commission paritaire.

9 - Sécurité

La salle de cours reste à votre disposition en dehors des heures d'enseignement.

En cas d'incendie divers extincteurs signalés par les panneaux sont à votre disposition.

Tous les locaux, la salle d'activité, la salle d'accueil et l'espace convivialité sont de plein pied et disposent d'un nombre de sorties supérieur aux normes demandées.

En cas d'accident d'ordre bénin une armoire à pharmacie est à votre disposition dans le bâtiment d'accueil.

Pour les situations plus graves, contactez :

- les pompiers : 18
- la police : 17
- SOS médecin : 3624
- le SAMU : 15

10 - Règles diverses

- Chacun doit adopter, dans le déroulement d'un stage, une tenue et un comportement qui respectent la dignité individuelle de tous.
- Tout accident corporel doit immédiatement être signalé. Chaque stagiaire doit assumer la prise en charge de son assurance «responsabilité civile » pendant la durée du stage.
- Les stagiaires sont responsables de leurs objets personnels, des nuisances et des dégradations qu'ils pourraient causer aux locaux, matériels et autres.
- Les téléphones portables doivent être éteints pour éviter les dérangements durant les heures de cours.
- Les stagiaires devront s'interdire d'introduire dans les bâtiments toute personne étrangère sauf accord préalable de la direction.
- Chaque stagiaire s'engage à ne pas communiquer à qui que ce soit les coordonnées et renseignements personnels des autres stagiaires ou des formateurs, et n'utiliser l'affiche des adresses que dans un but privé hors de tout usage commercial ou publicitaire après la formation sans limitation de durée.
- Les photos prises pendant le stage ne pourront en aucun cas être utilisées à des fins commerciales ou publicitaires, ou sur les réseaux sociaux, sans l'accord écrit de chaque stagiaire y figurant.
- Les vidéos et enregistrements audio effectués par les stagiaires pendant la formation sont strictement interdits sans l'accord écrit de chaque stagiaire figurant sur la vidéo où l'enregistrement audio.

L'adhésion par le stagiaire au présent règlement intérieur, entérine son inscription à la formation.

Lunay, le

Le Stagiaire
(Nom, prénom, lu et approuvé)

Dominique Hautreux
Fondatrice et directrice pédagogique

Signature

Signature et Cachet